



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 16 FEVRIER 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 février 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 16 février 2010 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Était absent : monsieur Grant MacKenzie, conseiller.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2010-02-062

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-02-063

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier et de la séance extraordinaire du 2 février 2010

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier et de la séance extraordinaire du 2 février 2010.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2010-02-064

Journées de la persévérance dans les Laurentides

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'organisme « Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides » (PREL) à tenir une marche qui partira du terrain face au 99, rue Sainte-Agathe et empruntera les rues Sainte-Agathe, Préfontaine, Saint-Antoine, Principale et Saint-Louis pour se terminer à la Place Lagny, le 17 février 2010 entre 15h et 16h et à organiser une conférence de presse dans le stationnement de la Place Lagny dans la cadre des journées de la persévérance dans les Laurentides.

ADOPTÉE

2010-02-065

Réservation de surplus – Travaux de réfection au bâtiment incendié de l'ancienne gare

ATTENDU

les dommages considérables causés au bâtiment de l'ancienne gare suite à un incendie ;

ATTENDU QUE

les assurances nous ont versé un montant final de 260 000 \$ et que cette somme a été comptabilisée en revenu « extraordinaire » en 2009 ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le trésorier, à réserver, au 31 décembre 2009, un montant final de 260 000 \$ de surplus de l'agglomération, pour les travaux de réfection au bâtiment situé au 24, rue Saint-Paul.

ADOPTÉE

2010-02-066

Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 4

ATTENDU

le contrat adjugé pour les travaux de reconstruction de la gare (phase 3), par les résolutions AG2009-08-007 et 2009-10-641;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 4, au montant de 155 031.87 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à la société «Les entreprises Landco inc.», de la somme de 140 938.06 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon les bons de commande DG*437 et DG*448.

ADOPTÉE

2010-02-067

Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»

ATTENDU QUE

le Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts est un organisme social qui œuvre pour les jeunes ;

ATTENDU QUE

celui-ci organise un volet sécurité jeunesse, par l'activité «Sécurité sur roues», qui se tiendra, samedi le 12 juin 2010, pour une troisième année et qui a pour but d'attirer une participation active et variée afin de rejoindre le plus de jeunes possible;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le Club Optimiste Sainte-Agathe-des-Monts à tenir l'activité «Sécurité sur roues» au pavillon de la Place Lagny, le 12 juin 2010, de 7 h à 17 h, aux conditions suivantes :

- ❖ le Service des Loisirs et des Sports pourvoira le soutien technique pour la préparation ;
- ❖ le stationnement de la Place Lagny pourra être fermé à compter du 11 juin à minuit jusqu'à 17 h le 12 juin 2010 ;
- ❖ les rues, selon le parcours décrit à l'annexe « A » ci-jointe, pourront être fermées pour la tenue d'un défilé, avec une autorisation de la Sûreté du Québec ;
- ❖ le comité organisateur devra fournir un certificat d'assurance responsabilité civile au montant d'un million de dollars pour l'évènement, mentionnant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle.

Annexe « A »

Parcours du défilé de l'activité « Sécurité sur roues » :

1^{er} trajet pour les 3 à 7 ans

- Départ de la Place Lagny jusqu'à la rue Principale
- À droite sur Principale jusqu'à la rue Larocque à gauche
- De la rue Larocque à droite sur la rue Nantel
- Retour en contournant la station de pompage de la rue Nantel
- De la rue Nantel à gauche sur la rue Larocque
- À droite sur la rue Saint-Vincent jusqu'à la rue Saint-Donat, à gauche
- De la rue Tour du Lac à gauche sur la rue Saint-Louis
- Retour à la Place Lagny.

2^e trajet pour tous

- Départ de la Place Lagny jusqu'à la rue Principale
- À droite sur Principale jusqu'à la rue Larocque
- À gauche sur la rue Larocque et à droite sur la rue Nantel
- À gauche sur la rue Major
- À droite sur la rue Saint-Venant jusqu'au Chemin lac des Sables
- À droite sur Chemin Lac des Sables jusqu'à Tour du Lac
- À droite sur Tour du Lac jusqu'à la rue Saint-Louis
- À gauche sur la rue Saint-Louis et retour à la Place Lagny.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2010-02-068

Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection - 2009

ATTENDU QUE

le rapport d'activités du trésorier d'élection doit être produit annuellement ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prend acte du dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2009.

ADOPTÉE

2010-02-069

Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – Terrain situé sur le territoire de Val-David – Lot numéro 2 991 771 de la circonscription foncière de Terrebonne

ATTENDU QUE

les propriétaires du lot numéro 2 991 771, situé à Val-David, sont affligés de servitudes restreignant l'usage des terrain et énonçant certaine conditions en faveur du lot 7-51 Rang 9 du Canton de Morin, au cadastre de la Paroisse Ste-Agathe des Monts ;

ATTENDU QUE

le propriétaire de ces servitudes est la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, suite à l'acquisition du lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, servant de fond dominant à l'établissement de servitudes de non construction et de conduites d'aqueduc et d'égout sur divers lots situés dans le Domaine Chanteclair;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'a aucune objection à ce que ce terrain, situé sur le territoire de la municipalité de Val-David, soit construit;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'annulation des servitudes d'usages publiées sous les numéros 473 606 et 474 751, rattachées au lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, pour le terrain situé à Val-David, identifié par le lot numéro 2 991 771, de la circonscription foncière de Terrebonne.

QUE les coûts d'honoraires professionnels ou autres, reliés à cette annulation soit assumés par les demandeurs et que des frais d'administration au montant de 75\$/terrain, taxes en sus, soient payés à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-02-070

Acquisition de terrains – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Fonds de parcs

ATTENDU QUE

le conseil désire assurer la protection et la pérennité des sentiers récréatifs et que pour ce faire, il en a fait un objectif, tant dans sa vision stratégique que dans son programme de travail ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ↳ autorise l'acquisition auprès de la « Corporation du Parc des Campeurs de Sainte-Agathe-des-Monts » des terrains suivants :
 - ❖ matricule 4099-70-3070 pour la somme de 1 223.46 \$;
 - ❖ matricule 4099-71-4518, pour la somme de 2 215.88 \$.
- ↳ donne un mandat au notaire Sylvie Plourde pour :
 - ❖ la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à la vente définitive desdits terrains, acquis par la « Corporation du Parc des campeurs », lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008, pour un montant maximum de 625 \$, taxes et frais de publication inclus ;
 - ❖ la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'acquisition par la Ville, pour un montant maximum de 625 \$, taxes et frais de publication inclus.
- ↳ autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.
- ↳ autorise le trésorier à effectuer ces dépenses, qui seront imputées au poste budgétaire pour fin de parcs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-02-071

Implantation d'un programme de soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

le Cégep de Saint-Jérôme collabore avec les partenaires de la MRC des Laurentides afin d'offrir la formation en soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts pour deux cohortes au cours des cinq prochaines années;

ATTENDU QUE

le Centre de Santé et de Services Sociaux des Sommets est un des partenaires du projet;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a formulé, au nom des partenaires, une demande d'aide financière à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de soutenir une partie (50 %) des coûts d'implantation;

ATTENDU QUE

la ministre a accueilli favorablement la demande;

ATTENDU QUE

la subvention particulière est accordée au Cégep de Saint- Jérôme;

ATTENDU QUE

l'acceptation de la Ministre est assujettie à un protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les partenaires du projet ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le maire et le greffier à signer un protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Jérôme et les partenaires de la MRC des Laurentides dans le cadre de l'implantation d'un programme de formation en soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2010-02-072

Comptes payés – Janvier 2010

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de janvier 2010, au montant de 1 818 218.15 \$.

ADOPTÉE

2010-02-073

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010- Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2010-02-074

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de janvier 2010.

ADOPTÉE

2010-02-075

Modification de sources de financement

ATTENDU QUE

la source de financement de certains projets doit être modifiée ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte que la source de financement des projets cités en annexe soit prise à même les budgets courants et amende les résolutions afférentes.

Annexe

<u>Projets</u>	<u># Résolution</u>	<u>Montant</u>
Soutien comité du Patrimoine	2009-05-274	5 000,00 \$
Site Internet - Phase 2	2009-05-274	11 000,00 \$
Réévaluer bâtiments municipaux	2009-05-274	25 000,00 \$
Stationnement maison blanche (hausse budget)	2009-05-274	27 540,54 \$
Achat composteurs domestiques	2009-05-274	2 000,00 \$
Nivellement stationnement garage Richard	2009-05-274	958,70 \$

Augmentation budget environnement	2009-05-274	3 000,00 \$
Semaine de la Municipalité	2009-05-274	5 000,00 \$
Jeux Plage Major	2009-05-274 & 2009-10-658	10 000,00 \$
Projet Parc de Rouli-Roulant	2009-10-658	15 000,00 \$
Contingences administratives	2009-05-274	36 000,00 \$
Sinistre - 93, rue Demontigny (Conduite d'égout sanitaire)	2009-09-568	59 422,10 \$
Acquisition partie terrain Louis Mercure	2009-09-594	11 181,75 \$
Travaux rue Saint-Vincent	2009-07-497	28 998,22 \$
Sainte-Agathe-des-Arts	2009-09-604	10 000,00 \$
Sentiers ski de fonds - Secteur Brunet	2009-09-583	4 519,24 \$
Conformité Plan d'urbanisme	2009-12-763	5 000,00 \$
TOTAL :		259 620,55 \$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010-02-076

Adoption du règlement numéro 2010-T-166-1 modifiant le règlement 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010

ATTENDU QU'

il y a eu lieu de modifier le règlement municipal numéro 2010-T-166 concernant la taxation pour l'année 2010 afin de préciser l'article 5 concernant certaines description pour tarifs de compensation d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2010;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-T-166-1 modifiant le règlement 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2010-02-077

Adoption du règlement numéro 2010-64-04 modifiant le règlement 2001-64 et ses amendements concernant la fermeture saisonnière des trottoirs

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire déneiger des tronçons de trottoirs visés au règlement 2001-64 et ses amendements qui prévoit la liste des trottoirs fermés pour la période du 15 octobre au 1^{er} mai de l'année suivante;

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2010;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-64-04 modifiant le règlement 2001-64 et ses amendements concernant la fermeture saisonnière des trottoirs.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2010-02-078

Secrétaire des Services administratifs- Fin de la période de probation

ATTENDU QUE

la période d'essai de quatre mois de madame Gabrielle Labonté au poste de secrétaire aux Services administratifs se termine le 26 février 2010 ;

ATTENDU

l'évaluation favorable et la recommandation du directeur des Services administratifs ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du directeur général, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts confirme le statut de personne salariée permanente de madame Gabrielle Labonté, au poste de secrétaire des Services administratifs, effectif le 26 février 2010.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2010-02-079

Autorisation pour l'émission de constats d'infraction – Contremaîtres au service des Travaux publics

ATTENDU QUE

messieurs Yves Roy et Michel Beaulne ont été nommés contremaîtres au Service des Travaux publics ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de faire respecter la réglementation municipale applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise messieurs Yves Roy et Michel Beaulne, contremaîtres au Service des Travaux publics, à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-02-080

Aqueduc/égouts sanitaires- Demande de subvention auprès du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme PIQM

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts veut procéder au remplacement de conduites municipales de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées ;

ATTENDU QUE

le Gouvernement du Québec a mis sur pied le « Programme d'Infrastructure Québec Municipalité » (PIQM)

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- présente une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'Infrastructure Québec Municipalité » (PIQM) ;
- autorise le directeur des Travaux publics à préparer et déposer ladite demande,

auprès du Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire.

QUE le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles de son projet de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

ADOPTÉE

2010-02-081

Mise aux normes de l'alimentation en eau potable – Mandat honoraires professionnels Ingénieurs conseil – Plans et devis partiels ingénierie et architecture, études géotechniques

ATTENDU QU'

Il y a lieu de procéder à des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a procédé à un appel d'offres de services professionnels (TP-2009-019) pour la réalisation des plans et devis, la surveillance et la gestion des travaux pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a, par la résolution 2009-11-758, accordé une première partie du mandat d'honoraires professionnels pour la mise à niveau de l'alimentation en eau potable;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit le consortium « Dessau Genivar », un mandat pour la réalisation des services suivants:

- | | | |
|---|------------------------------|--|
| ↳ | <i>ingénierie:</i> | <i>plans et devis partiels (610 000 \$),</i> |
| ↳ | <i>architecture:</i> | <i>plans et devis partiels (60 000 \$),</i> |
| ↳ | <i>études géotechniques:</i> | <i>station de traitement et postes, réseaux d'égout et d'aqueduc et autres travaux (100 000 \$).</i> |

pour la mise aux normes de l'alimentation en eau potable conformément à leur soumission, suite à l'appel d'offres TP-2009-019, pour un montant maximal de 770 000 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt pour l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

2010-02-082

Travaux d'amélioration des chemins / Demande de remboursement au Ministère des transports

ATTENDU QUE

le Ministère des Transports du Québec a accordé une subvention de 70 000 \$ pour l'amélioration du chemin du Tour du Lac et de la rue Préfontaine dans la circonscription électorale de Bertrand (*Dossier no.13499-78032(15)-2008-07-09-5*);

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a effectué des travaux sur ces rues pour la somme de 80 602.24 \$, taxes en sus ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les dépenses pour les travaux exécutés aux endroits suivants :

- chemin du Tour du Lac et
- rue Préfontaine

le tout pour un montant de 80 602.24 \$, taxes en sus, et demande au ministère des Transports du Québec la balance de remboursement de la subvention de 70 000 \$ selon les modalités prévues dans leur lettre de confirmation du 2 octobre 2008.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2010-02-083

Nomination au conseil d'administration de l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts »

ATTENDU QUE

les règlements généraux de l'organisme diffuseur de spectacles « Sainte-Agathe-des-Arts » prévoient que son conseil d'administration soit composé de sept membres dont deux représentés par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

La Ville doit nommer un représentant élu pour l'un des deux postes réservés à la Ville;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Sylvain Marinier, conseiller, à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts ».

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2010-02-084

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de janvier 2010.

ADOPTÉE

2010-02-085

Dérogation mineure au 81, rue Major - Hauteur et emplacement d'un garage

1. **Requérant** : Daniel Champagne, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 11C-122 à 11C-128 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - l'implantation du garage sur une pente naturelle du terrain en cour avant n'excédant pas 15% alors que l'article 10.2.1-6 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient des garages en cour avant seulement si le pourcentage de pente naturelle du terrain en cour avant excède 15% ;
 - la construction d'un garage d'une hauteur de 7,14 mètres alors que l'article 9.2.3 du règlement 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur qui ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal ou la hauteur de six mètres, la plus sévère des deux dispositions s'appliquant.

Le tout tel que montré au projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 089 en date du 9 décembre 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation du garage sur une pente naturelle du terrain en cour avant n'excédant pas 15%,
- la construction d'un garage d'une hauteur de 7,14 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-086

Dérogation mineure au 1391, rue des Tulipes - Lotissement et construction projetée

1. **Requérant** : Sébastien Labelle, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 3-376 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - le lotissement d'un lot avec une largeur de 7,03 mètres alors que les articles 17.3.2-2) 2e boulet du règlement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une largeur minimale de 12,5 mètres ;

- la construction d'un nouveau bâtiment dont la façade principale ne fait pas face à la rue alors que l'article 9.1.5 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements le prévoient ;
- l'aménagement d'un stationnement avec une largeur d'allée de circulation, pour un double sens, de 6 mètres alors que l'article 12.1.6 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendement prévoient une largeur minimale de 6,5 mètres pour un double sens ;
- la construction d'une galerie dans la cour latérale gauche à 1,70 mètre alors que l'article 10.2.1-15. b) du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 026 en date du 13 janvier 2010 ainsi qu'au plan de subdivision préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 027 en date du 26 novembre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le lotissement d'un lot avec une largeur de 7,03 mètres,
- la construction d'un nouveau bâtiment dont la façade principale ne fait pas face à la rue,
- l'aménagement d'un stationnement avec une largeur d'allée de circulation, pour un double sens, de 6 mètres,
- la construction d'une galerie dans la cour latérale gauche à 1,70 mètre,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-087

Dérogation mineure au 1393, rue des Tulipes - Lotissement et construction projetée

1. Requérant : Sébastien Labelle, propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée le lot projeté 3-377 du rang 3 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- le lotissement d'un lot avec une largeur de 7,03 mètres alors que les articles 17.3.2-2) 2e boulet du règlement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une largeur minimale de 12,5 mètres ;
- la construction d'un nouveau bâtiment bien qu'aucune case de stationnement n'ait été prévue alors que l'article 12.1.2 -1) 1er boulet du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient 1,5 case par logement ;
- la construction d'un nouveau bâtiment dont la façade principale ne fait pas face à la rue alors que l'article 9.1.5 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements le prévoient ;

- la construction d'une galerie dans la cour latérale droite à 1,92 mètre alors que l'article 10.2.1-15. b) du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 027 en date du 13 janvier 2010 ainsi qu'au plan de subdivision préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 027 en date du 26 novembre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le lotissement d'un lot avec une largeur de 7,03 mètres,
- la construction d'un nouveau bâtiment bien qu'aucune case de stationnement n'ait été prévue,
- la construction d'un nouveau bâtiment dont la façade principale ne fait pas face à la rue,
- la construction d'une galerie dans la cour latérale droite à 1,92 mètre,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-088

Dérogation mineure au 2061, impasse du Refuge - Orientation de la façade principale

1. Requérent : Mélodie Cayouette, représentante dûment mandatée par Nathalie Changenet et Nicolas Barnabé, propriétaires de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot 46-21 du rang 1 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- la construction d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation dont la façade principale ne fait pas face à l'allée véhiculaire alors que l'article 6.2.7 du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 954 en date du 26 octobre 2009, ainsi qu'au plan de construction préparé par Mélodie Cayouette en date du 1er décembre 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation dont la façade principale ne fait pas face à l'allée véhiculaire,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-089

Dérogation mineure au 46, rue Henri-Dunant - Deuxième entrée charretière

1. **Requérant** : Martin Perron, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : une partie du lot 16-48 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - un second accès le long de la rue Henri-Dunant alors que l'article 12.1.7 du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient un seul accès pour les usages résidentiels de 1 à 4 logements.

Le tout tel que montré au plan topographique préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 970 en date du 9 novembre 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un second accès le long de la rue Henri-Dunant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-090

Dérogation mineure au 5005, route 329 Nord - Aménagements extérieurs

1. **Requérant** : Michel Dagenais, représentant dûment mandaté par Les Placements Biznex inc., propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 5-51 du rang 9 du canton de Doncaster

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 94,39 mètres alors que l'article 6.12.3-3) du règlement 90-12 et ses amendements prévoient une largeur maximale de 11 mètres pour une seule entrée ;
- le retrait de l'obligation de prévoir une bande d'une profondeur minimale de 2,5 mètres d'aménagements paysagers le long de l'emprise de la route 329 nord alors que l'article 6.13.1 du règlement 90-12 et ses amendements le prévoient ;
- le retrait de l'obligation d'aménager une aire tampon d'une largeur de 10 mètres le long de la ligne arrière alors que l'article 6.7.9 du règlement 90-12 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Godon portant la minute 18 141 du 14 janvier 2010.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 94,39 mètres,
- le retrait de l'obligation de prévoir une bande d'une profondeur minimale de 2,5 mètres d'aménagements paysagers le long de l'emprise de la route 329 nord,
- le retrait de l'obligation d'aménager une aire tampon d'une largeur de 10 mètres le long de la ligne arrière,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-02-091

Dérogation mineure au 26, Montée de la Source - Construction d'une deuxième entrée charretière et d'un appentis

1. Requéran : Ivann Robert, propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot A-148 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la construction d'une deuxième entrée charretière alors que l'article 12.1.7 7e paragraphe du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient un seul accès pour les usages résidentiels de 1 à 4 logements ;
- l'emplacement de la deuxième entrée charretière à une distance de 1 mètre de la limite de terrain alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1,5 mètre ;

- la construction d'un appentis attenant à l'élévation arrière du bâtiment principal alors que l'article 10.2.1.9 c) du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements exigent une distance minimale du bâtiment principal de 1,5 mètre.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal le refus de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu aux voix, Michel Charette, conseiller, votant contre :

QUE nonobstant une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'une deuxième entrée charretière,
- l'emplacement de la deuxième entrée charretière à une distance de 1 mètre de la limite de terrain,
- la construction d'un appentis attenant à l'élévation arrière du bâtiment principal,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée à la condition que l'entrée charretière située au centre du terrain soit retirée.

ADOPTÉE

2010-02-092

PIA au 60, Croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne - Lotissement

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste à cadastrer un lot suite à l'acquisition de superficie additionnelle.

Le tout tel que montré au plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 150 en date du 18 janvier 2010.

Cette demande est déposée par Alexandre Byette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-66 du rang 4 du canton de Beresford

ADOPTÉE

2010-02-093

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Démission

ATTENDU QUE

monsieur Jacques Trudeau, membre suppléant du comité, a donné sa démission;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts prenne acte du dépôt de la démission de monsieur Jacques Trudeau de son poste au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

QUE le conseil municipal remercie Monsieur Trudeau pour ses années de bons et loyaux services au sein de ce comité.

ADOPTÉE

2010-02-094

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a recruté un nouveau membre pour son comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme Monsieur Serge Bossé, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2010-02-095

Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – Terrain situé sur le territoire de Val-David – Lot numéro 2 991 742 de la circonscription foncière de Terrebonne

ATTENDU QUE

les propriétaires du lot numéro 2 991 742, situé à Val-David, sont affligés de servitudes restreignant l'usage des terrain et énonçant certaines conditions en faveur du lot 7-51 Rang 9 du Canton de Morin, au cadastre de la Paroisse Ste-Agathe des Monts ;

ATTENDU QUE

le propriétaire de ces servitudes est la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, suite à l'acquisition du lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, servant de fond dominant à l'établissement de servitudes de non construction et de conduites d'aqueduc et d'égout sur divers lots situés dans le Domaine Chanteclair;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'a aucune objection à ce que ce terrain, situé sur le territoire de la municipalité de Val-David, soit construit;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'annulation des servitudes d'usages publiées sous les numéros 473 606 et 474 751, rattachées au lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, pour le terrain situé à Val-David, identifié par le lot numéro 2 991 742, de la circonscription foncière de Terrebonne.

QUE les coûts d'honoraires professionnels ou autres, reliés à cette annulation soit assumés par les demandeurs et que des frais d'administration au montant de 75\$/terrain, taxes en sus, soient payés à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2010-02-096

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux

La greffière-adjointe, Claude Laneuville

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 16 FEVRIER 2010

- 2010-02-62. Adoption de l'ordre du jour
- 2010-02-63. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier et de la séance extraordinaire du 2 février 2010
- 2010-02-64. Journées de la persévérance dans les Laurentides
- 2010-02-65. Réservation de surplus – Travaux de réfection au bâtiment incendié de l'ancienne gare
- 2010-02-66. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 4
- 2010-02-67. Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»
- 2010-02-68. Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection - 2009
- 2010-02-69. Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – Terrain situé sur le territoire de Val-David – Lot numéro 2 991 771 de la circonscription foncière de Terrebonne
- 2010-02-70. Acquisition de terrains – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Fonds de parcs
- 2010-02-71. Implantation d'un programme de soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-02-72. Comptes payés – Janvier 2010
- 2010-02-73. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2010-02-74. Dépôt du rapport budgétaire
- 2010-02-75. Modification de sources de financement
- 2010-02-76. Adoption du règlement numéro 2010-T-166-1 modifiant le règlement 2010-T-166 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2010
- 2010-02-77. Adoption du règlement numéro 2010-64-04 modifiant le règlement 2001-64 et ses amendements concernant la fermeture saisonnière des trottoirs
- 2010-02-78. Secrétaire des Services administratifs- Fin de la période de probation
- 2010-02-79. Autorisation pour l'émission de constats d'infraction – Contremaîtres au service des Travaux publics
- 2010-02-80. Aqueduc/égouts sanitaires- Demande de subvention auprès du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme PIQM
- 2010-02-81. Mise aux normes de l'alimentation en eau potable – Mandat honoraires professionnels Ingénieurs conseil – Plans et devis partiels ingénierie et architecture, études géotechniques
- 2010-02-82. Travaux d'amélioration des chemins / Demande de remboursement au Ministère des transports
- 2010-02-83. Nomination au conseil d'administration de l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts »
- 2010-02-84. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2010
- 2010-02-85. Dérogation mineure au 81, rue Major - Hauteur et emplacement d'un garage
- 2010-02-86. Dérogation mineure au 1391, rue des Tulipes - Lotissement et construction projetée
- 2010-02-87. Dérogation mineure au 1393, rue des Tulipes - Lotissement et construction projetée
- 2010-02-88. Dérogation mineure au 2061, impasse du Refuge - Orientation de la façade principale

- 2010-02-89. Dérogation mineure au 46, rue Henri-Dunant - Deuxième entrée charretière
- 2010-02-90. Dérogation mineure au 5005, route 329 Nord - Aménagements extérieurs
- 2010-02-91. Dérogation mineure au 26, Montée de la Source - Construction d'une deuxième entrée charretière et d'un appentis
- 2010-02-92. PIA au 60, Croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne - Lotissement
- 2010-02-93. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Démission
- 2010-02-94. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination
- 2010-02-95. Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – Terrain situé sur le territoire de Val-David – Lot numéro 2 991 742 de la circonscription foncière de Terrebonne
- 2010-02-96. Levée de la séance